



Saisie de meuble dans un appartement qui n'est pas le mien

Par **jean**, le **21/04/2008** à **10:11**

Bonjour, il y a quelques semaines j'ai déposé un dossier de surendettement car j'ai été rattrapé par une vieille affaire et un huissier m'a envoyé une lettre m'indiquant la somme qu'il me restait à payer et la somme qu'il voulait que je lui verse mais je lui ai répondu par AR qu'étant au chômage je ne pouvais lui verser plus que ce que je ne touchais. Dans ce courrier je lui ai mis 20€ que je m'engageais à lui payer jusqu'à la décision de la banque de France et lui indiquais que j'étais hébergé par ma belle mère. Ce mois-ci j'ai payé par le site internet des huissiers et j'ai acquitté 31€ car c'est la somme minimale pour payer par ce moyen et quelques jours plus tard je reçois un courrier m'indiquant que Mardi (demain) il venait faire une saisie de mes meubles qui ne sont pas les miens avec policier, sérurriers ect..... Je précise que je n'ai reçu aucune injonction du tribunal. La banque de France a d'ailleurs comme elle l'indique du envoyé à tout les tribunaux d'instance la copie de mon dépôt de surendettement. L'huissier malgré cela a l'il le droit de venir saisir des meubles dans un appartement qui n'est pas le mien. Merci de votre futur réponse. Salutation.

Par **jeetendra**, le **22/04/2008** à **11:01**

bonjour, l'huissier de justice muni d'une décision de saisie conservatoire ne peut saisir des biens qui n'appartiendraient pas au débiteur poursuivi, courage, cordialement